

Commentaire d'article de presse

Nous vous donnons en téléchargement l'interview donnée par le CEO de Triodos à L'Echo le 22/05/24.

Nous tenons bien sûr à commenter et rectifier les propos de cet article :

1. Il a fallu une analyse pour conclure que Captin pouvait être amélioré et qu'Euronext sera davantage bénéfique. Nous continuons naïvement à être estomaqués par de tels propos. Dès l'analyse de Captin en décembre 2021, il apparaissait que ce système était bancal par rapport à Euronext. Point n'était besoin d'aller chercher des experts pour le savoir. Il s'agit ici tout simplement d'une erreur de gestion manifeste du CEO. Ce n'est pas la seule.

2. A la question de savoir si la cotation n'est pas contraire aux valeurs d'une banque durable, le CEO répond que Triodos est une organisation unique qui répond aux besoins de la société. Ce qui ne répond absolument pas à la question, et pour cause. C'est bien la preuve que non, la cotation boursière n'est pas une valeur défendue et défendable par Triodos.

3. Le CEO stipule qu'après plusieurs tentatives de redémarrage, la banque a dû arrêter la cotation interne compte tenu de la limite du buffer à 3 %. C'est doublement faux. Il n'y a eu qu'une seule tentative de redémarrage, et dans les conditions que l'on sait. Et le buffer n'avait pas atteint sa limite en janvier 2021 ! De plus, le CEO affirme que Captin était plus rapide à mettre en place et plus proche du système interne. Doublement faux, encore. Captin a été mis en place en 18 mois et Triodos estime que le passage sur Euronext pourrait être fait dans 12 mois ! Par ailleurs, compte tenu des difficultés administratives de Captin, il était tout sauf proche du système de cotation interne.

4. A la question de savoir si le retour au système ancien est possible, le CEO dit simplement que c'est impossible. Sans expliquer pourquoi, comme d'habitude.

5. En stipulant que l'ancien modèle de cotation était arrivé en fin de vie et que la crise Covid a accéléré sa chute, le CEO confirme notre thèse d'une dislocation prévue du système dès 2017, au moins.

6. L'article évoque 250 détenteurs qui ont déposé une plainte. Le journaliste n'est pas à jour, puisque c'est le double. Par contre, le CEO signale que la banque n'a rien reçu. C'est parfaitement faux, puisque suite à notre envoi à la Banque, nous avons reçu un accusé de réception en avril. Mais il est vrai que la

voie de la citation a pris plus de temps car elle doit obligatoirement passer par huissiers belges puis hollandais, et les traductions et vérifications prennent du temps.

7. Enfin, le CEO signale qu'il n'y a plus de discussions depuis juillet (2023), ce qui est vrai. Cela pourrait laisser croire à un manque d'ouverture de notre part. La réalité des faits est la suivante :

A. Bien que parfaitement au courant des démarches et revendications du Trioforum (notre site est en accès libre) depuis son lancement, la banque n'a réagi qu'à partir du moment où il y a eu citation.

B. Dans le courrier qu'elle nous a envoyé pour inviter à la discussion, elle a préliminairement rejeté tous nos arguments, ce qui est une manière claire de fermer la discussion à l'avance.

C. Elle n'a jamais répondu à notre demande d'apporter des arguments précis quant au pourquoi de l'impossibilité de reprise de l'ancien système et du rejet des autres possibilités de cotation (autres que boursières).

On comprendra dès lors que si nous restons ouverts à une négociation, nous ne pouvons croire aux vertus d'une discussion qui a largement montré ses limites avec d'autres groupes qui ont tenté cette approche.